



**GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE**  
**ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

**RÉSOLUTION 1 – 2009M**

**PLAGES DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

**ATTENDU QUE** le système des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent est une ressource naturelle intégrale qui favorise la santé environnementale de la région ainsi que la vitalité des collectivités de la région et de son industrie, de son économie et de ses activités récréatives;

**ET ATTENDU QUE** les plages de la région des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent sont, pour la population, les principaux points d'accès aux eaux des Grands Lacs et du fleuve et, ainsi, qu'il est d'une importance absolue de voir à la santé et à sécurité de ces plages;

**ET ATTENDU QUE** les méthodes d'essai de la qualité de l'eau actuellement approuvées demandent beaucoup de temps avant de donner des résultats et causent ainsi un affichage de l'état des plages ou une fermeture des plages une journée après la présence de niveaux élevés de bactéries; et que beaucoup de recherches ont été effectuées en vue de mieux comprendre ce que devrait être l'organisme indicateur approprié pour la santé humaine;

**ET ATTENDU QU'UN** tribunal de district fédéral aux États-Unis a déclaré que l'EPA des États-Unis était en état d'infraction au *BEACH Act 2000* et a exigé d'elle qu'elle produise des rapports au sujet de l'évaluation des pathogènes dans l'eau des cours d'eau destinés aux loisirs ou qu'elle adopte de nouveaux critères ou des critères revus pour l'évaluation de l'eau des cours d'eau destinés aux loisirs; et que l'EPA des États-Unis s'est engagée à adopter des critères revus d'ici 2012; et que les lignes directrices de la salubrité de l'eau du gouvernement fédéral du Canada sont en phase de révision sans date de publication établie;

**ET ATTENDU QU'AUX** États-Unis, les États côtiers reçoivent un financement fédéral en vertu du *BEACH Act* qui est distribué aux plages pour des programmes de surveillance et d'avis au grand public mais que ce financement n'a jamais été imputé aux niveaux de financement entièrement autorisés; et que certains États n'ont pas les fonds nécessaires pour bien surveiller les plages de baignade;

**ET ATTENDU QU'AU** Canada, il existe un manque de coordination et de direction en ce qui a trait à la gestion des plages, car de nombreux ministères provinciaux se partagent l'autorité en ce qui a trait à certains éléments particuliers de la gestion des plages et qu'il n'existe pas de financement spécial portant sur la surveillance des plages ou les programmes d'avis au public;



**ET ATTENDU QU'AUX** États-Unis, le *BEACH Act of 2000* doit être réautorisé et qu'un projet de loi de ré-autorisation a été présenté au Congrès en 2008 et adopté à la Chambre mais n'a jamais été résolu par l'*Environment and Public Works Committee* du Sénat;

**ET ATTENDU QUE** les municipalités reconnaissent le besoin pour des méthodes précises et rapides d'essai de la qualité de l'eau des plages afin que les avis et fermetures des plages puissent se faire en temps opportun;

**ET ATTENDU QU'AUX** États-Unis, l'EPA et autres partenaires fédéraux, d'État, tribaux et d'organisations non gouvernementales, en ce qui a trait aux plages, ont élaboré en 2007 un formulaire d'enquête sanitaire normalisé que les gestionnaires de plages pourraient utiliser pour identifier les sources potentielles de contamination aux plages, menant ainsi à bien l'une des recommandations-clés du chapitre portant sur la santé côtière de la ***Stratégie régionale de collaboration des Grands Lacs***;

**ET ATTENDU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent a animé l'initiative *Clean Beaches* par l'entremise de la Stratégie régionale de collaboration des Grands Lacs auprès de partenaires fédéraux, d'État et tribaux afin de favoriser un usage répandu de l'enquête sanitaire normalisée dans la région et pour disséminer aux gestionnaires de plages des pratiques exemplaires en matière de gestion des plages.

**POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent préconise l'emploi d'une enquête sanitaire normalisée dans la région des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent demande aux gestionnaires de plages de s'occuper, si possible, des sources de contamination identifiées à leurs plages en employant des mesures de restauration éprouvées;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent demande au Congrès des États-Unis de ré-autoriser le *BEACH Act* de façon à permettre l'emploi de méthodes rapides d'essai de la qualité de l'eau et l'usage élargi des fonds affectés pour la mise en œuvre d'enquêtes sanitaires, de mesures de pistage des sources, de modélisation et de restauration, et enfin de financer l'Acte à son niveau de financement pleinement autorisé;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent demande aux provinces de l'Ontario et du Québec d'élaborer une approche plus cohésive et plus intégrée à la gestion des plages, dont la création d'un carrefour de gestion des plages au sein d'un ministère ayant l'autorité nécessaire pour agir auprès de tous les paliers du gouvernement en matière de gestion des plages, et d'appuyer des programmes de surveillance des plages et d'avis au grand public, autant par le biais du financement que par celui de la gouvernance, et ce, afin d'obtenir une homogénéité et une constance à cet égard au Canada;



**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent demande aux gouvernements fédéraux, provinciaux et d'État aux États-Unis et au Canada de réviser les normes de qualité de l'eau des cours d'eau destinés aux loisirs afin que celles-ci tiennent compte des dernières avancées scientifiques en ce qui a trait aux organismes indicateurs, aux méthodes d'essai rapides et aux concepts de gestion en fonction du risque, et, comme il s'agit d'eaux partagées, d'harmoniser, dans la plus vaste mesure possible, les normes liées aux plages et les mesures d'avis.

Signé ce 18<sup>e</sup> jour de juin 2009

---

George Heartwell, président  
Maire de Grand Rapids  
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent